

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 8 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA LE 6 SEPTEMBRE

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous constatons encore aujourd'hui la continuation de la période d'accalmie dans les demandes d'engrais ; qui constitue la morte-saison d'été. Occupés par les grands travaux de la fenaison, puis de la moisson et enfin des battages, des cultivateurs s'occupent peu jusqu'ici de leurs besoins futurs. Cette situation durera jusqu'à la fin de ce mois et nous reprendrons alors le cours de nos expéditions.

Cependant quelques besoins se font sentir dans certains milieux agricoles, et nous publions ci-après, en extraits, une note du Syndicat de propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques qui nous paraît venir à son heure et pourra intéresser bon nombre de nos adhérents sur l'utilité d'appliquer des engrais dans la culture du trèfle incarnat.

FAUT-IL APPLIQUER DES ENGRAIS AU TREFLE INCARNAT ?

Le Trèfle incarnat ou Farouch est l'un des fourrages annuels qui rendent le plus de services aux cultivateurs : c'est, en effet, la première légumineuse à récolter au printemps et elle peut, suivant les variétés (hâtives ou tardives), donner des récoltes permettant d'échelonner l'alimentation au vert, de mai à fin juin.

Le Trèfle incarnat est peu exigeant quant à la préparation du sol.

Le Trèfle incarnat est généralement considéré comme une plante peu exigeante, parce qu'il sait se contenter d'une préparation sommaire du sol.

Il redoute un ameublissement trop profond et tous les cultivateurs savent, par expérience, qu'il aime un sol bien affermi, « ayant de l'assiette », comme on dit communément.

Aussi se contente-t-on la plupart du temps de le semer après un simple déchaumage léger, ou après un tour d'extirpateur, en faisant suivre le semis d'un hersage, puis d'un roulage.

Parfois même, on le sème directement sur le chaume, et on donne deux tours de herse entrecroisés, suivis d'un roulage. Cette façon de procéder n'est recommandable qu'en bonnes terres propres, et elle doit être rejetée dans les sols ayant une tendance à être envahis par les herbes adventices traçantes.

De toute façon, il est toujours préférable d'ameublir le moins possible le sol, surtout s'il est naturellement prédisposé à se soulever sous l'influence des gelées ou à se plomber sous l'influence des pluies battantes.

Mais il demande de bonnes terres bien pourvues en éléments nutritifs assimilables.

Mais, de ce que le trèfle incarnat n'est pas difficile quant à la préparation du sol,

il ne faut pas conclure qu'il peut prospérer et donner des rendements élevés, voire même simplement satisfaisants, dans toutes les terres.

C'est cependant cette opinion qui prévaut généralement en culture ; aussi est-il assez rare que l'on consente à cette légumineuse un sacrifice d'engrais complémentaires.

Cette pratique peut, dans une certaine mesure, paraître excusable, lorsque le trèfle incarnat est fait en terres très fertiles ou en parfait état de culture, mais elle cesse de l'être lorsqu'il est placé en terres médiocres, pauvres, ingrates, épuisées, en mauvaise situation de fertilité, ou même en terres moyennes, lorsqu'il vient après une avoine, succédant elle-même à un blé et n'ayant reçu qu'une maigre fumure complémentaire.

Dans de telles situations, il ne peut donner que de médiocres rendements, aussi bien en quantité qu'en qualité, si on ne prend pas soin de lui fournir, sous forme d'engrais appropriés, les éléments qu'il ne peut trouver dans le sol en quantité suffisante, en temps opportun et sous une forme convenable.

Ses besoins en azote, acide phosphorique, potasse et chaux sont plus élevés qu'on ne le croit généralement.

C'est qu'en effet, le trèfle incarnat, — les travaux de Garola l'ont montré — est plus exigeant qu'on ne le pense généralement : il demande pour bien végéter des terres franches, saines, perméables, suffisamment pourvues en calcaire, sans l'être trop, riches en acide phosphorique et en potasse assimilables.

Comme toutes les autres plantes cultivées, il a des besoins importants en principes nutritifs, et surtout en principes facilement assimilables qu'il importe essentiellement de satisfaire, si l'on ne veut pas se contenter de rendements moyens ou médiocres et si l'on désire, au contraire, obtenir une récolte abondante de fourrage de qualité supérieure.

D'après Garola, ces exigences, pour une récolte moyenne de 25.000 kilos de fourrage vert à l'hectare, s'élèvent à

114 kilos d'Azote.
37 — d'Acide phosphorique.
113 — de Potasse.
111 — de Chaux.

C'est dire qu'une telle récolte exige pour sa formation plus d'azote, plus de potasse, plus de chaux, et presque autant d'acide phosphorique qu'une récolte de 20 quintaux de blé.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, chez le trèfle incarnat, l'absorption des éléments nutritifs ne se fait pas d'une façon uniforme et régulière pendant tout le cours de sa végétation relativement longue (240 à 250 jours) ; c'est ainsi qu'il absorbe 20 à 25 % des principes nécessaires à sa formation pendant les 70 premiers jours de son développement, le reste étant presque entièrement absorbé pendant la période de floraison qui dure seulement trois semaines.

On comprend que, dans ces conditions, il est essentiellement important de veiller à ce que le sol soit bien pourvu en élé-

ments facilement assimilables, surtout au commencement de la végétation et au début de la floraison.

Le trèfle incarnat, si on veut en obtenir le maximum de rendement, ne peut se passer d'engrais complémentaires.

C'est donc une erreur de croire que le trèfle incarnat peut, d'une façon absolue, se passer d'engrais complémentaires.

Dans les conditions normales de sa culture, dans les bonnes terres à céréales, maintenues en excellent état de fertilité par des apports judicieux et répétés de fumier et d'engrais chimiques, c'est-à-dire pourvues d'abondantes réserves d'éléments utiles, il peut, il est vrai, trouver facilement à s'alimenter.

Mais il ne saurait en être de même dans une foule d'autres situations de beaucoup les plus nombreuses, où le sol est loin de présenter ces conditions favorables. Dans ces situations, il est absolument indispensable de faire appel aux engrais chimiques.

QUELS ENGRAIS FAUT-IL APPLIQUER AU TREFLE INCARNAT ?

1° Tout d'abord et d'une façon presque générale :

Des engrais phosphatés et des engrais potassiques.

Le Trèfle incarnat appartient, en effet, à la famille des légumineuses.

Or, on sait que les plantes de cette famille, surtout celles à feuillage abondant, sont exigeantes en acide phosphorique et en potasse ; elles ne peuvent bien prospérer que dans les terrains bien pourvus de ces deux éléments, qui sont de plus indispensables au développement des nodosités par lesquelles elles fixent l'azote de l'air. C'est un fait bien connu qu'un apport d'engrais phosphatés et potassiques fait apparaître les légumineuses dans les prairies naturelles où elles n'existaient pas.

2° Dans certaines circonstances, il sera également bon d'employer une légère dose d'engrais azotés.

Bien qu'il soit admis, en théorie aussi bien qu'en pratique, que le cultivateur n'a pas à se préoccuper de l'alimentation azotée des légumineuses fourragères, celle-ci étant assurée par les bactéries collectives d'azote de leurs nodosités radiculaires, il peut cependant être intéressant, et avantageux dans certains cas, d'appliquer une petite quantité d'engrais azotés à action rapide au trèfle incarnat. Cette application s'impose notamment lorsque le trèfle incarnat vient en terres ne possédant pas une richesse suffisante en azote.

Il n'est pas rare dans de telles situations de le voir languir au début de sa végétation ; on sait, en effet, que les légumineuses ne sont pas en état d'absorber l'azote de l'air dès leur jeune âge, les nodosités contenant les bactéries fixatrices ne se formant que lorsque la plante a déjà acquis un certain développement.

Un léger apport d'engrais azotés actifs peut donc intervenir d'une façon très utile, dans les sols maigres ou épuisés pour assurer les premiers besoins de la plante en éléments azotés, l'aider dans son premier développement, pour la lancer en quelque sorte et la mettre ainsi en mesure de former plus rapidement ses nodosités,

c'est-à-dire pour lui donner plus de précocité.

Il ne faut pas oublier en outre que le semis du trèfle incarnat se faisant en août-septembre, il y a intérêt à ce qu'il ait acquis un certain développement, à ce qu'il soit « bien pris » avant l'apparition des premières gelées qui peuvent l'atteindre assez vite, de manière à pouvoir mieux résister à celles-ci. L'emploi d'une petite quantité d'engrais azotés permet facilement d'obtenir ce résultat ; il s'imposera d'autant plus que le semis du trèfle incarnat aura été plus tardif.

SEMOIR A MAIN A LA VOLÉE PERFECTIONNÉ

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare $\frac{1}{2}$ à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes.

Son prix est d'environ 75 fr., Nantes.

SEMOIR A CHARRUE ORDINAIRE ET A BRAS

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

Les Accidents du travail agricole

Rappelons pour la dernière fois que c'est le 31 août que la loi sur les accidents va entrer en application dans l'agriculture.

Tout exploitant, propriétaire ou fermier, employant un personnel, si restreint soit-il, que la loi répute permanent, devient responsable de tous les accidents qui surviennent à tous ceux qu'il emploie, qu'il y ait ou non faute de sa part. Et la loi règle mécaniquement les conséquences de cette responsabilité : le patron doit le demi-salaire de l'accidenté après quatre jours d'incapacité de travail — tous les frais médicaux et pharmaceutiques, si longs et si coûteux soient-ils — enfin en cas d'infirmité permanente une rente viagère des deux tiers ou de moitié suivant les cas, de la réduction de salaire que l'accidenté aura occasionnée pour l'avenir.

Seuls les exploitants travaillant uniquement avec leurs enfants ou frères et sœurs, ne sont pas soumis à la loi. Ils

peuvent y adhérer et s'y assujettir s'ils le veulent.

La loi ajoute que le fait d'employer une main-d'œuvre étrangère à titre occasionnel n'entraîne pas l'assujettissement obligatoire à la loi. Qu'entend-on par là ?

Pour supprimer la difficulté, la Chambre des députés a voté le 2 août, et il est bien probable que le Sénat acceptera lui aussi, que les journées des travailleurs occasionnels ne doivent pas dépasser 75 par an. Autrement dit, l'exploitant qui emploie plus de 75 journées par an de travailleurs étrangers à sa famille, devient assujettit obligatoirement à la loi, responsable de tous les accidents.

La Chambre a en même temps voté que toutes les polices d'assurances antérieures au 31 août 1923, y compris les assurances de responsabilité civile envers les tiers, si nombreuses dans nos campagnes, seraient toutes résiliées de plein droit le 31 août 1924.

Nous croyons utile de porter à la connaissance de nos adhérents ces nombreuses dispositions qui bien probablement deviendront définitives avant la fin du mois, et plus que jamais nous leur conseillons de se couvrir contre les lourdes charges dont ils sont menacés en cas d'accidents de leur personnel par une assurance bien faite, garantissant tous les risques de la loi du 15 décembre 1922.

L. L.

REVENUS AGRICOLES ET VALEUR LOCATIVE

Les agents des contributions directes procèdent en ce moment, dans toute la France, à des sondages destinés à fixer les coefficients par lesquels seront multipliés les revenus actuellement inscrits aux matrices cadastrales pour les rapprocher le plus possible de la valeur locative réelle actuelle.

Il faut se souvenir que le revenu porté à la matrice cadastrale sert de base à l'impôt foncier, aux impôts départementaux et communaux, enfin au bénéfice agricole ; en résumé, la majeure partie des impôts ruraux sont établis d'après ces chiffres. Le coefficient augmentera donc le chiffre de l'impôt à payer, mais, en outre, fera rentrer dans la catégorie de ceux qui paient la cédule du bénéfice agricole, une immense quantité d'agriculteurs qui, jusqu'ici, bénéficiaient de l'abattement.

On juge de l'importance que présente la fixation de ce coefficient que l'administration souhaite le plus élevé possible.

Maires et répartiteurs auront donc à discuter la relation entre les chiffres inscrits à la matrice avant-guerre et la valeur locative actuelle que le fisc a la prétention d'établir avec les baux récents, trop souvent surfaités.

Ce travail fait, les Associations de maires ruraux et les Associations agricoles auront à discuter avec les directeurs la question de savoir si le coefficient qui ressort du travail de comparaison doit varier par commune, par nature de culture, par classes ou non.

Mais ce n'est pas tout, et le plus délicat restera à faire. Le chiffre obtenu représentera la valeur locative totale. Pour la base de l'impôt, il faut en déduire les charges de la propriété.

Jusqu'ici, on déduisait 1/5°. Mais personne n'ignore que depuis la guerre, les charges ont augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que la valeur locative. Il faudra donc fixer une nouvelle base de réduction et celle-ci sera probablement unique pour toute la France, comme cela existait jusqu'ici.

Il est donc de toute importance que dès maintenant les Associations agricoles étudient la question, se mettent en relations avec les directeurs des Contributions et surtout entre elles, pour qu'on ne laisse pas commettre la lourde erreur de continuer à ne déduire que 1/5°, ce qui serait notoirement insuffisant et qu'on arrive à établir un nouveau chiffre équitable de réduction pour les charges de la propriété rurale.

P. DE MONICAULT.

(Journal d'Agriculture pratique.)

LES PERMISSIONS MILITAIRES

A la suite d'une invitation du Sénat au ministre de la Guerre en faveur du rétablissement des permissions agricoles à l'époque des grands travaux, le ministre a adressé, le 16 juillet, aux chefs de corps, une circulaire destinée à répondre, partiellement au moins, à ce désir. Cette circulaire leur prescrit d'accorder des permissions aux militaires agriculteurs, de préférence aux autres, aux époques des travaux intensifs des champs.

Pour permettre de déterminer ce droit de priorité, les intéressés auront à présenter un certificat :

1° De leur ancien employeur, s'ils étaient domestiques ;

2° D'un de leur parents, s'ils ont travaillé dans l'exploitation de ces derniers ;

3° D'un employeur de leur commune, s'ils étaient journaliers agricoles.

Ces certificats devront être certifiés exacts par le maire de la commune du demandeur.

Ces permissions comptent dans le total des trente-cinq jours auquel la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement limite de durée des permissions susceptibles d'être accordées aux militaires accomplissant la durée légale du service.

G. GAUDOT.

L'Achat des Chaux agricoles

M. Pailheret, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture de Rennes, a été frappé de ce qu'en général, les acheteurs se préoccupent fort peu de l'origine et de la qualité des chaux agricoles.

Cette indifférence s'expliquait avant la guerre, la chaux grasse pour l'agriculture était alors un produit très bon marché : 14 à 15 francs la tonne et son transport bénéficiait d'un tarif extrêmement réduit : 39 francs pour un wagon de 10 tonnes et pour 100 km. Aujourd'hui, les conditions sont changées ; le prix de la chaux est de 4 à 5 fois plus élevé et le transport d'un wagon de 10 tonnes à 100 kilomètres coûte 152 fr. 50 soit une augmentation d'environ 400 pour 100.

Il est donc nécessaire que le prix de la chaux ne soit pas seulement fonction de son volume ou de son poids, mais encore de la quantité de chaux active réellement contenue, en un mot, de sa pureté.

Cette manière d'opérer est déjà en application et, depuis un an ou deux, quelques gros commerçants et des Syndicats agricoles achètent la chaux comme les autres engrais, c'est-à-dire à l'unité de matière utile et avec garantie de richesse.

Or, la chaux est obtenue par la cuisson vers 900° dans des fours à chaux de pierres calcaires dont la composition est très variable et le fabricant ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun moyen pour obtenir une chaux pure avec un calcaire qui ne l'est pas. De plus, la température de cuisson et la nature du combustible employé peuvent, dans certains cas, modifier les qualités de la chaux cuite.

Enfin, le produit passe généralement à la sortie du four sur une grille inclinée à barreaux espacés d'environ 50 millimètres et se classe en deux lots : l'un retenu sur la grille donne la chaux grosse ou chaux en mottes ; l'autre passe à travers les barreaux de la grille et correspond à la même chaux ou cendres de chaux, dont la proportion relative varie nécessairement avec le calcaire employé, son passage avant cuisson, la hauteur des fours, la nature du combustible, etc.

En résumé, on peut trouver des chaux dont la pureté varie depuis 65 jusqu'à 99 %, ces chiffres comprenant encore les incuits ou les surcuits, dont la valeur agricole est très faible.

Il est donc bien difficile de se rendre exactement compte de la composition des chaux agricoles et il est prudent de s'adresser à des maisons honorablement connues ou à des syndicats sérieux qui contrôlent les produits livrés et de préférer la chaux grasse en mottes, qui constitue la chaux type au point de vue agricole ; elle présente le maximum d'action ; elle est la plus

légère et par conséquent coûte le moins cher de transport ; de plus, elle ne peut être fraudée, puisque toute addition de sable, de terre ou d'autres matières étrangères serait immédiatement découverte par un examen sommaire.

Enfin, il est à désirer que les habitudes anciennes d'acheter la chaux en volume, à la barrique ou à la pipe, soient remplacées par la méthode d'achat au poids.

LE ROLE DE LA SÉLECTION EN AGRICULTURE

(SUITE)

Sélection dans la production animale. — Au point de vue de la production animale, la sélection, c'est-à-dire le choix judicieux des sujets ayant au plus haut degré les qualités que l'on cherche ou les possédant à un moindre degré, sont à pratiquer également parce que c'est la méthode qui conduit aux mêmes heureux résultats.

Vous savez tous à quelles luttes et discussions passionnées donnent lieu les concours beurriers et laitiers dans nos concours depuis qu'ils ont été institués.

Sans doute l'organisation de ces concours dans lesquels les vaches se trouvent tout d'un coup placées dans des conditions très différentes de celles auxquelles elles peuvent être habituées à vivre, donne lieu à des critiques plus ou moins justifiées. Mais, comme le disait tout dernièrement le comte de Saint-Quentin à l'Académie d'Agriculture : « Ce qui est capital, c'est la leçon qui se dégage de ces expositions ; on se rend compte de l'intérêt capital pour les éleveurs de posséder des animaux capables d'une telle production de lait, de beurre. »

Un certain nombre d'entre vous entretiennent maintenant dans leurs étables la vache normande ; je leur souhaite à tous de posséder des bêtes normandes ressemblant à celles que nous avons vues aux expériences de contrôle laitier faites à Saint-Pierre-sur-Dives, dans le Calvados, il y a quelques semaines, du 1^{er} au 4 mai.

Dans la section des jeunes animaux, le premier prix fut décerné à une vache ayant donné 44 kilogr. 700 de lait en 48 heures. Dans la deuxième section (vaches ayant dépassé l'âge de 5 à 6 ans), le premier prix fut remporté par une vache ayant donné 58 kil. 600 de lait en 48 heures.

(A suivre).

H. HITIER.

BLÉ, FARINES ET PAIN

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a adressé aux préfets une circulaire relative au contrôle des prix du blé, de la farine et du pain. Il insiste sur l'importance des prescriptions renfermées dans une circulaire du mois de février dernier, et sur la nécessité de les exécuter avec soin, afin de fournir des renseignements aussi précis que possible sur le mouvement des prix sur les principaux marchés dans les diverses régions du pays. On comprend cette sollicitude, et on ne peut que souhaiter de voir les administrations locales se conformer à ces prescriptions. Mais on a le droit de se demander si les documents ainsi réunis auront quelque efficacité pour arriver au but vers lequel tend le ministre, quand il conclut que « le Gouvernement entend qu'aucun effort ne soit négligé pour réaliser l'abaissement du coût de la vie, à commencer par le pain. »

Il est nécessaire de voir la vérité en face et ne pas se payer d'illusions. Le prix de la farine et celui du pain sont sous la dépendance du prix du blé. Mais ce dernier prix n'est pas établi par le producteur ; il est, à son tour, sous la dépendance des influences multiples par lesquelles celui-ci est enserré et par lesquelles il est même trop souvent jugulé : variations dans le rendement de la récolte, relèvement progressif des frais de production montés, comme je le disais récemment, à un taux qu'on n'aurait jamais osé prévoir. Le cultivateur serait heureux s'il pouvait vendre son blé au prix auquel il le livrait volontiers il y a dix ans ; ce serait, en effet,

le signe qu'il serait libéré de toutes les entraves au milieu desquelles il se débat. Quand ces entraves disparaîtraient-elles, quand pourra-t-il se procurer aux prix d'autrefois tout ce qui est nécessaire à son travail et à l'entretien de sa famille ? Nul ne pourrait le dire aujourd'hui. C'est se leurrer que d'espérer qu'une baisse sensible du prix du blé puisse se manifester dans les circonstances actuelles.

Sans doute, des mesures arbitraires, par exemple la réquisition, la taxation, pourraient intervenir pour provoquer cette baisse. Mais ce prétendu remède serait la pire des malheurs publics. Les cultivateurs, comme le disait récemment M. Queuille, seraient définitivement découragés, l'alimentation de la France serait rapidement livrée à la discrétion des pays étrangers, et la réaction contre ce désastre serait peut-être impossible.

Des journaux ont affirmé que le retour au tarif douanier, partiellement suspendu il y a six mois, a déjà provoqué une hausse sur les marchés intérieurs. Cette assertion est dénuée de tout fondement. Si les prix se sont relevés sur les marchés du Sud-Est, c'est parce que la minoterie de la région, effrayée par les hauts prix des blés étrangers dans le port de Marseille, se dispute les blés nouveaux de la vallée du Rhône. Si ce mouvement tend à se généraliser, le tarif douanier n'y est pour rien, car il ne joue pas, et très probablement il ne jouera pas d'ici longtemps.

Tous les renseignements sérieux concordent pour permettre de prévoir un déficit notable dans le rendement des récoltes dans les pays d'exportation. C'est dans ces pays que la hausse s'est manifestée depuis plus de deux mois et qu'elle s'est accélérée dans les derniers temps. Ce n'est pas le tarif douanier qui serait aujourd'hui un obstacle à des importations excessives, c'est la tension du change à laquelle les agriculteurs ne peuvent rien et dont, comme tous les citoyens français, ils subissent les conséquences. Le prix officiel du blé à New-York est actuellement à un taux qui correspond à plus de 110 fr. par 100 kilogrammes.

LES FRAUDES DANS LE COMMERCE DU LAIT

Dans une réponse collective à des questions écrites de divers sénateurs, le ministre de l'Agriculture a fourni les renseignements suivants :

« Les textes qui régissent actuellement l'industrie et le commerce du fromage et du lait et protègent contre la fraude ou la spéculation les consommateurs de ces produits sont : la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes, la loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine, et la loi du 20 avril 1916 (art. 10), modifiée par celle du 23 octobre 1919, sur les spéculations illicites.

» Aucun règlement n'est encore intervenu pour préciser ce qu'il faut entendre par tromperie, falsification, fausse indication d'origine et spéculation illicite, en matière de vente des fromages et du lait.

» Les tribunaux apprécient souverainement, dans chaque cas leur étant soumis, s'il y a ou non délit, celui-ci impliquant d'ailleurs une intention frauduleuse certaine.

» Il n'est donc pas possible au ministre de l'Agriculture de fournir les précisions demandées ; aussi bien, d'ailleurs, s'agit-il de cas d'espèce. Il ne peut que s'en tenir à des indications générales, savoir, par exemple, que celui qui se procure du lait de ramassage, destiné à la vente courante chez les crémières d'une ville, et qui, après l'avoir transvasé dans des bouteilles portant sa propre marque, le livre à ses clients, en leur faisant croire qu'il s'agit de lait provenant de son propre domaine, commet un délit de tromperie sur l'origine du produit, la considération de l'origine étant ici la cause principale de la vente.

» L'acheteur consent à payer un prix plus élevé le lait qui lui est ainsi livré, parce qu'il considère que l'origine indiquée lui donne des garanties de salubrité et de pureté qu'il craint de ne pas rencontrer dans le lait de ramassage vendu couramment par les crémières.

» Un certain nombre de commerçants

qui procédaient ainsi viennent d'être condamnés à Paris. Le tribunal de la Seine a même considéré qu'il y avait dans les espèces qui lui ont été soumises, tromperie sur l'origine d'une part, et spéculation illicite de l'autre ; la tromperie sur l'origine ayant été le moyen frauduleux employé pour justifier aux yeux de l'acheteur une majoration de prix que sans cela ce dernier n'aurait pas acceptée. »

(Bulletin des Halles).

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Les battages sont commencés depuis la semaine dernière dans tout le département et se poursuivent activement. Le temps est malheureusement entrecoupé par des averses qui retardent le travail et donnent de l'humidité aux blés provenant de gerberies montées en plein air.

Il apparaît en général que les blés sont dans l'ensemble plutôt légers, conséquence de quelques jours de trop grandes chaleurs survenant avant la maturité complète des épis.

Comme rendement on ne peut encore rien annoncer, car certaines exploitations ne sont guère mieux partagées que l'an dernier, tandis que d'autres, plus favorisées, arrivent avec un rendement supérieur de 25 à 50 pour cent à celui de 1923. Cependant dans l'ensemble on paraît croire à une augmentation de 20 à 30 pour cent, ce qui est d'autant plus intéressant qu'un des effets heureux de la hausse du change a été de donner une poussée aux cours du blé. Comme nous l'avons déjà annoncé dans notre dernier bulletin, la minoterie, après avoir payé 90 et 95, a haussé ses limites d'achat jusqu'à 100 fr., puis est revenue vers 98 et 97, 96 même. En ce moment, approvisionnée rapidement et copieusement par les vendeurs nombreux qui estimaient suffisant le prix de 100 francs, voire même 98, la minoterie a suspendu depuis quelques jours ses achats. Il était à prévoir que beaucoup attendaient le prix de 100 francs pour vendre, et ont vendu.

A la réunion annuelle d'Orléans, qui avait lieu hier, les affaires ont été presque nulles. Les vendeurs ne voulaient pas abandonner leurs prix de 101-102, alors que les acheteurs ne voulaient pas dépasser celui de 99 ou 99.50, gares départ.

En résumé, le prix moyen des quelques affaires traitées semble ressortir vers 101. Notons que ce prix, plus élevé que ceux pratiqués dans notre région, s'explique par le rapprochement des gares expéditrices du marché de Paris, ce qui donne une économie sensible dans le coût du transport par chemin de fer.

On paraît assez satisfait des récoltes d'avoine, surtout des avoines d'hiver. Les prix doivent ressortir vers 68-69 en culture.

Les seigles et les orges se sont traités hier respectivement vers 80 francs, et 90 pour les orges de mouture.

Tous ces prix ne sont pas encore parfaitement établis et nous pourrions les voir se modifier d'ici septembre, lorsque les résultats des récoltes dans les diverses régions seront mieux connus.

En sarrasin de Bretagne, on a vendu à 89 francs, gares départ grands réseaux, pour livraison sur les 6 mois d'octobre.

La dernière semaine n'a pas été favorable aux champs de blé noir de notre région, qui ont rougi bien trop rapidement, ce qui dénote toujours une réduction sensible du grain.

VINS

Les trop nombreuses averses et les nuits froides que nous subissons sont bien peu favorables au vignoble. Et partout on se plaint d'une attaque violente du mildew sur les pampres et même du mildew de la grappe. Nous ne vendagerons pas de bonne heure, malheureusement, et d'ici là le mal a bien le temps d'augmenter.

On parle de prix peu élevés pour la récolte prochaine. Ces prix, que nous ne tenons pas à publier car ce serait leur procurer une sorte de consécration, n'au-

ront comme résultat très certain que d'empêcher les tractations à livrer. Ce sera peut-être aussi bien.

Le relevé officiel des sorties des chais des récoltants pendant le mois de juillet annonce une reprise sur les sorties de juin. Si nous rapprochons le total ainsi constaté depuis le 1^{er} octobre et qui s'élève à fin juillet à 515.000 hectolitres, du chiffre des disponibilités au début de la récolte, nous croyons que nous nous trouverons à fin septembre avec un stock très réduit, quand nous aurons connaissance des quantités consommées en franchise.

La demande est calme en vins des années précédentes et ne comprend en somme que des affaires en vue de réassortiment.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

100. — A vendre, jument 8 ans, très douce, habituée à tous travaux agricoles.

101. — A vendre, huit jeunes furets de trois mois, bons pour la chasse.

102. — On demande un chien confirmé pour arrêt et rapport.

103. — A vendre chien braque croisé pointer, 18 mois, arrête et rapporte, 300 francs.

104. — A vendre pour semence, blé Bon Fermier, provenant de semence de sélection généalogique. 105 fr. les 100 kilos, gare départ.

106. — A vendre, forte voiture à 2 roues, 6 places. Excellent état.

107. — A vendre, glacière, Etat neuf.

108. — A vendre chaudière à distiller montée sur roues, avec brasseur, chauffe-vin et rectificateur. Bon état.

109. — A vendre fusil à broche, calibre 16. Bon état.

110. — A vendre jeunes chiens policiers, très bonne race.

111. — A louer, chasse de Limaro, à 4 kilomètres d'Abbaretz, libre en septembre, 161 hectares d'un seul tenant, 11 hectares de bois.

112. — A vendre une charrette anglaise pour double poney.

113. — A vendre cheval 6 ans, grande taille, très doux, habitué à tous travaux agricoles.

114. — A vendre 40 barriques très bon muscadet. Prix après dégustation.

115. — A vendre beau chien pointer moucheté, 3 ans, bonne origine, arrête, rapporte, bonne quête, docile.

116. — A vendre jument rouanne, 9 ans, 1 m. 58 à 1 m. 60, habituée à tous travaux, bien attelée, trotant bien, peur de rien, 2.500 fr.

117. — A vendre pour semence blé hybride de la paix (Vilmorin) 120 fr. les 100 kilos gare départ.

118. — A vendre pompe aspirante et refoulante, marque Audemais. Débit 10 mètres cubes à l'heure. Etat neuf.

119. — A vendre breack tapisserie, 6 places intérieur. Bon état. 700 francs.

DEMANDES

Beaucoup de propriétaires, membres du Syndicat, cherchent actuellement de la main-d'œuvre agricole ; nous serions heureux de leur donner satisfaction, mais nous nous heurtons au plus gros des obstacles : « La pénurie de cette main-d'œuvre. »

Si, parmi nos adhérents plus heureux parce qu'au complet comme personnel, il en existait pouvant nous aider dans notre tâche en nous fournissant quelques indications sur des disponibilités de personnel, nous leur en serions reconnaissants.

Nous recevons à nos bureaux tous renseignements ainsi que les adresses de personnel (célibataires ou ménages) que l'on aurait à nous communiquer.

38. — On demande pour Nantes un fermier avec enfants en âge de travailler, pour cultiver à ½ fruits 15 hectares de terre dont 10 hectares de prairies et vignes. Animaux et matériel fournis par propriétaire.

39. — Ménage avec 1 enfant en bas âge demande place, le mari jardinier-vigneron, la femme basse-cour, lessive.

40. — On demande une femme de 25 à 30 ans, pour laiterie et service intérieur.

41. — Jeune ménage demande place pour le 1^{er} octobre prochain, le mari pour la culture, la femme petite basse-cour.

42. — Jeune ménage demande place pour la Toussaint 1924. Le mari chef ou contre-maitre de culture, connaît très bien achat et vente de bestiaux ; la femme pour tenir basse-cour (vaches, volailles), beurrerie, laiterie. Bonnes références.

43. — On demande pour propriété au Loroux-Bottreau, un ménage, le mari jardinier cultivateur, la femme basse-cour et lessive, libre le 1^{er} octobre.

44. — On demande un ménage pour travaux de culture, jardinage et vigne, aux environs de Nantes, la femme non-occupée.

45. — Ménage, 2 enfants, libre fin septembre, demande place. Jardin, vigne, basse-cour.

Le Gérant : Th. FIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 18 août.

PRIX DES 100 KILOS

Froment..... 1924	97 à 98
Seigle..... »	78 à 80
Avoine..... »	68 à 69
Orge..... »	84 à 86
Sarrasin..... »	» » à » »
Son..... »	61 à 62
Fèves..... »	» » à » »
Farine.....	125 à 126

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	45 » à 55 »
Paille — — — — —	65 » à 70 »
Foin, les 500 k. en ville	80 » à 90 »
Paille — — — — —	85 » à 95 »

VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	430 à 460
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1923...	400 à 430
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu 1923	180 à 200
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1923	140 à 160

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 18 août.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	2.744	2.679	5.04	4.40	3.40
Vaches.....	1.380	1.335	4.98	3.75	3.15
Taureaux.....	298	289	4.20	3.40	3.25
Veaux.....	2.128	2.078	6.84	5.40	4.75
Moutons.....	14.504	13.929	6.60	5.20	4.65
Porcs.....	2.559	2.559	6.50	6.30	6.00

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	330 »
Blancs, 64 ou 60 % huile.....	315 »
Bleu pâle.....	285 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ¼ caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres..... 318 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau... 320 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, Pestagnon de 10 k..... 83 »

Pestagnon de 5 k..... 45 »

Huile de table extra douce La Délicate, Pestagnon de 10 k..... 66 »

Pestagnon de 5 k..... 34 »

Huile d'olive garantie pure, Pestagnon de 10 k..... 85 »

Huile de table La Cardinale, Pestagnon de 10 k..... 64 »

France toutes gares en prix à Nantes.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux 35 »
Chaux agricole, mélangée..... 72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... 85 »

Sacs facturés, mais repris même prix.

Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

59 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

62 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saigon N° 1..... 149 »

Riz Saigon N° 2. Type Java..... 144 »

Riz Madagascar L. L..... 159 »

Brisures de riz N° 2 (Madagascar). 132 »

Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k. 134 »

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 72 »

Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 72 »

Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) 97 »

Manioc en farine (sacs de 65 k.)... 107 »

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos..... 90 »

Arachides Rufisque blanc (sacs de 75 kilos)..... 95 »

Arachides Rufisque courant (sacs de 75 kilos)..... 91 »

Palmiste en farine (sacs de 50 k.). 74 »

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k..... 62 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Farine grasse de maïs PRIMA..... 105 »

Granulé condensé pour volailles... 81 »

Farine de viande..... 125 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Varion.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 50 »

Son mélassé..... 67 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine Plata 80 »

Avoine grise de pays } sauf } 87 »

Blé noir..... } variations } 125 »

Orge d'Algérie..... } } 83 50

Maïs de Bessarabie 94 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 52 »

Son mélassé Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 61 »

Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 41 »

Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardenes

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

LES QUALITÉS
DU
TRACTEUR FORDSON

- 1° Le tracteur se déplace par ses propres moyens.
- 2° Il effectue en un jour le travail de 6 à 8 chevaux.
- 3° Il ne dépense que CINQ LITRES DE PÉTROLE à l'heure.
- 4° Aucun apprentissage n'est nécessaire pour le conduire.
- 5° En dehors de son rôle de tracteur, il s'emploie aussi au repos, comme moteur fixe pour actionner tous les appareils de la ferme : pompes, hache-paille, coupe-racines, barattes, concasseurs, broyeurs de pommes, etc..., etc...

DEMONSTRATION GRATUITE SUR DEMANDE ADRESSEE A

HENRI MATILE - NANTES 20, RUE RACINE
Tél. 9.16

SUCESSEUR DES GRANDS GARAGES DE BRETAGNE

C^o d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE
à ANCENIS et canton
de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE

des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

Société d'Assurances mutuelles contre
les accidents de toute nature, fonc-
tionnant sous le patronage de la Société
des Agriculteurs de France.

La CAISSE SYNDICALE garan-
tit contre les conséquences de la
nouvelle loi sur les accidents agri-
coles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : M. DARDE,
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, MM. de
KERNARS et POISSON, 11, rue
des Cadeniers, et dans tous les principaux
cantons.

Institut Anti-Arthritique de France

4, rue Dobrée, NANTES

FRAGMENT DE LETTRE

« Je suis heureux de publier mon attesta-
tion de guérison obtenue par les méthodes
scientifiques appliquées à l'Institut Anti-Arthri-
tique, 4, rue Dobrée. Je souffrais depuis 1 an
de douleurs articulaires dans tous les mem-
bres. Agé de 20 ans et me trouvant, par suite
de tristes circonstances, à la tête d'une exploi-
tation agricole, je désespérai de pouvoir conti-
nuer mon travail tellement les souffrances
étaient aiguës. J'entendis parler des résultats
inespérés obtenus à Nantes par un malade
guéri dans mon pays. Je me décidai donc à
faire un long voyage pour expérimenter le
traitement. Je puis affirmer que je ne regrette
pas les sacrifices consentis, car les douleurs
ont complètement disparu et j'ai pu reprendre
mon travail. — M. J. C., de Toul-en-Roch,
Braspars, Finistère. »

Consultations tous les jours, 4, rue Dobrée,
de 9 heures à midi, de 14 à 17 heures, sauf
dimanches et fêtes. Exceptionnellement, le
mercredi, consultations de 8 à 10 heures du
matin.

Tous les mercredis, consultations à Saint-
Nazaire, de 13 à 16 heures.

Consultations à domicile sur demande.

L'Institut Anti-Arthritique a son siège, 4,
rue Dobrée, et ne peut être confondu avec au-
cun autre cabinet médical similaire.

Assurances Agricoles

J. DURAND-GASSELIN

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C^o d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C^o d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Améliorez vos VINS avec
les **LEVURES SÉLECTIONNÉES**
César BOSS, de Besançon

Augmentation du bouquet, du degré alcoolique.
Meilleure tenue des vins. — 20 ANS DE SUCCÈS

Avec les **LEVURES** la fermentation est toujours parfaite

Retenez dès maintenant les quantités qui vous
seront nécessaires pour les **VENDANGES**
Livraison à la date que vous indiquerez

S'adresser à **E. PILLORGET**, Fabrique de
Bouchons et d'Articles de Caves, 3, rue
Guépin, NANTES. Tél. 15.86. Compte postal 5049.

BROCHURE EXPLICATIVE SUR DEMANDE

Nota. — Les levures doivent être employées avant le
départ de la fermentation.

Si le prix de:

30 FRs
A L'HECTARE
FOUR VOTRE

AZOTE
VOUS CONVIENT

essayez

LA NITRAGINE

Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

R. C. 210.595 Seine

SACS

LA TEXTILE FRANÇAISE

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)

Ateliers et Entrepôts, 22 à 34, rue Henri Cochand

A actuellement à la vente, des lots très importants
de **SACS NEUFS** et **D'OCCASION** pour GRAINS
FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc

Livraison immédiate — Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

COFFRES-FORTS BAUCALÉ

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes
de Coffres-Forts

ALAMBIC COYAC - Nantes

14, rue Beausjour

— SON MODÈLE 1921 —

de plus en plus simplifié, se recommande par son
rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

POMPES A SOUTIRER LES VINS
et à transvaser tout liquide
Modèles à volant et à balancier

Moto-pompes, Échaudeuses pour
futs, Bascules pèse tonneaux, etc.
Tuyaux en caoutchouc et en toiles
Tout l'article de caves, de chais, de tonnelleries

CHEZ

E. PILLORGET 2, rue Guépin
- NANTES -
FABRIQUE DE BOUCHONS

Compte Postal. 5049 — Tél. 15.86

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES

O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08

DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

VIGNES AMÉRICAINES

Les plus beaux plants de vigne,
meilleur marché que partout ailleurs,
authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) — Téléph. N^o 3 et 0.75

Exposition N^o Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours — Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de
Pieds-Mères - Champs d'expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux



C'est aux Pépinières Girault
que vous devez nos plus belles grappes.

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU — COUTE 75 FRs FRANCO
RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR

ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S.-&-O.)

R. C. Corbeil 2.385. — M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard d Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPAS & C^o, 57 & 79, rue St-Clément — Nantes